



**HAL**  
open science

# **L'industrie coloniale ou les silences révélateurs de la statistique (Empires belge et français, mi-XIX e -mi-XX e siècles) Béatrice TOUCHELAY**

Béatrice Touchelay

## ► To cite this version:

Béatrice Touchelay. L'industrie coloniale ou les silences révélateurs de la statistique (Empires belge et français, mi-XIX e -mi-XX e siècles) Béatrice TOUCHELAY. Pôle éditorial de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard. Les industries coloniales en contexte impérial (fin xviiiie-xxe siècles), Pôle éditorial de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2023, 979-10-91901-62-8. <10.3917/utbm.boula.2023.01.0163>. <hal-05240677>

**HAL Id: hal-05240677**

**<https://insee.hal.science/hal-05240677v1>**

Submitted on 4 Sep 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## **L'industrie coloniale ou les silences révélateurs de la statistique (Empires belge et français, mi-XIX<sup>e</sup> – mi-XX<sup>e</sup> siècles)**

Béatrice TOUCHELAY

Si elles éclairent les caractéristiques démographiques, sociales, économiques et commerciales des empires, les statistiques coloniales belges et françaises n'accordent que peu de place à l'activité industrielle avant les années 1950. Avant d'en conclure un peu hâtivement qu'il n'existe pas, ou très peu, d'industries dans les colonies, il convient d'interroger la mesure elle-même et de préciser le sens d'une catégorie statistique construite en métropole et transplantée dans le cadre colonial. Il convient aussi d'analyser ces conventions statistiques, ces outils de gouvernement qui font que les choses se tiennent comme l'indique Alain Desrosières<sup>1</sup>, pour interpréter leur absence, ou leur petit nombre. *A priori*, sauf dans les colonies de peuplement, l'industrie (« transformation partielle ou totale sur place des productions locales »<sup>2</sup>) n'a pas sa place dans des territoires conçus comme des débouchés et comme des fournisseurs de produits bruts pour les entreprises des métropoles.

La solidité de ce « pacte colonial » est attestée par la quasi-absence de statistiques industrielles. Leur développement révèle que le « pacte » se fissure. Il annonce un changement radical de la politique coloniale qui, bouleversant ses objectifs initiaux, ouvre la voie de l'industrialisation. Ce changement est incité par la Première Guerre mondiale qui fait prendre conscience de la

---

<sup>1</sup> DESROSIERES Alain, *L'Argument statistique. Tome 1, Pour une sociologie historique de la quantification*, Paris : Presses de l'école des Mines, 2008, 329 p. ; *La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris : La Découverte : 1993, 437 p. ; PORTER Theodore M., *Trust in Numbers: The Pursuit of Objectivity in Science and Public Life*, Princeton NJ : Princeton University Press, 1995, XIV-310 p. Les développements de l'histoire des statistiques des années 1990 comme les travaux de Theodore Porter, d'Alain Desrosières et d'autres ensuite ont établi la socio-histoire de la quantification. L'analyse de l'emprise des chiffres sur les sociétés contemporaines et celle des conséquences de cette emprise visent à « déconstruire » les statistiques officielles, à préciser leur relation avec l'État (*le gouvernement par les nombres*) et à clarifier les relations entre statistiques et pouvoirs politiques. Depuis ces travaux qui ont profondément renouvelé leur approche, les statistiques (à ne pas confondre avec *la statistique* qui est une branche des mathématiques) ne sont plus abordées comme de simples techniques, ou à travers les seules institutions qui les produisent, mais elles sont perçues comme des éléments structurants des organisations et des sociétés qui les fabriquent et qu'elles influencent en retour. L'approche critique des statistiques et de leurs classifications permet d'éclairer la manière dont les sociétés sont ordonnées, les intentions de leurs commanditaires, la reconnaissance et les positions sociales de leurs producteurs, les moyens dont ils disposent, les relations entre enquêteurs et enquêtés et les usages des chiffres. Ce chapitre s'inscrit dans ce courant en appliquant la perspective critique dans le contexte colonial pour étudier les statistiques industrielles d'un certain nombre de pays d'Afrique francophone anciennement colonisés.

<sup>2</sup> Archives nationales d'outre-mer (ci-après ANOM, Aix-en-Provence) Bibliothèque SOM E682/27 Robert Lemaigen (président du groupement industriel colonial), « L'industrialisation des colonies », conférence de l'école supérieure coloniale – action administrative en matière économique, 19 janvier 1944, 27 p., p. 14.

complémentarité des économies impériales. Il est ensuite stimulé par la création d'institutions internationales (SDN et BIT) peu favorables à la colonisation et qui poussent aux réformes. Il est accéléré par la fragilité des économies coloniales mise en évidence par les crises des années 1920 et de 1930, par l'effondrement des cours des matières premières et par la misère et les famines qu'elles entraînent dans les colonies. La pauvreté des populations colonisées fait alors réagir certains administrateurs et certains colons qui réclament des réformes et provoquent des débats sur l'industrialisation des colonies. Les répercussions de ces débats sont différentes selon les empires.

Ainsi, particulièrement pour l'Afrique subsaharienne et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les statistiques économiques de l'Empire français reflètent son asthénie. Le contraste avec celles de l'Empire britannique, brièvement évoqué ici comme contrepoint, est frappant. Organisées depuis 1897, les conférences impériales ont contribué à définir une politique économique impériale, à harmoniser les statistiques coloniales centralisées dans les *Blue book*<sup>3</sup> annuels et étoffées par des recensements industriels réguliers depuis 1907<sup>4</sup>. L'Inde et l'Afrique du Sud s'industrialisent entre les deux guerres alors que l'AEF et l'AOF s'enfoncent dans la crise<sup>5</sup>. La France organise sa première conférence impériale en 1935 pour trouver une réponse au « marasme » et non comme la Grande-Bretagne pour s'engager dans « une prospérité nouvelle »<sup>6</sup>. La majorité des industriels et des gouvernants français s'oppose à l'industrialisation des colonies. Les premiers craignent la concurrence et la perte de débouchés et les seconds refusent d'accorder des crédits pour financer les infrastructures nécessaires à l'industrialisation. Les débats sur l'industrialisation des colonies restent cantonnés à des cercles restreints. En Belgique, ils traversent toute l'administration coloniale. Héritant du Congo de Léopold II et de ses infrastructures ferroviaires, portuaires et minières en 1908, l'État central favorise la complémentarité économique des territoires et de la métropole et il s'appuie sur les statistiques des administrateurs coloniaux.

---

<sup>3</sup> Sur l'organisation des services de statistique coloniale britannique et française: TOUCHELAY Béatrice, « British and French colonial statistics: development by hybridization from the 18<sup>th</sup> to mid-20<sup>th</sup> centuries », FICHTER James (dir.), *British and French colonialism in Africa, Asia and the Middle East: Connected Empires across the eighteenth to the twentieth centuries*, Cham : Palgrave Macmillan, coll. « Cambridge imperial and post-colonial studies series », 2019, XIV-353 p., p. 249-274.

<sup>4</sup> HUBER Michel, « Les statistiques de la production industrielle en particulier le *Census* de la production du Royaume-Uni en 1907 », *Journal de la société statistique de Paris*, 54, 1913, p. 305-335.

<sup>5</sup> Voir la présentation de l'économie impériale de SERRUYS Daniel (directeur honoraire des accords commerciaux au ministère du Commerce), « "L'économie impériale" introduction aux travaux de la commission d'économie générale », ANONYME, *Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer, décembre 1934-avril 1935. Rapports généraux et conclusions d'ensemble*, tome 1, Paris : Larose, 1935, 396 p., p. 4.

<sup>6</sup> SERRUYS Daniel, « "L'économie impériale"... », *op. cit.*, p. 4.

Les archives coloniales belges (ministère des Affaires étrangères, Bruxelles) et françaises (Archives nationales d'outre-mer – ANOM, Aix-en-Provence) permettent de comparer les statistiques industrielles des colonies francophones d'Afrique et, à travers elles, leur position face à l'industrialisation.

En se concentrant sur l'Afrique subsaharienne avant 1945 et les réformes politiques précédant les indépendances, pour disposer de territoires à peu près comparables, on distingue trois cas de figure. L'Empire français, qui sera le cas le plus développé, où industrie et colonie sont un oxymore et le Congo belge, où les administrations s'interrogent sur la mesure de l'activité industrielle. Quelques allusions aux statistiques impériales britanniques permettront de préciser dans quelles conditions ces conventions peuvent contribuer à l'industrialisation. Ce faisant, le chapitre entend éclairer l'histoire institutionnelle, sociale et intellectuelle de la production des statistiques économiques dans les anciennes colonies d'Afrique, rarement abordée par l'historiographie française. La méthode et les objectifs des statistiques démographiques sont mieux connus<sup>7</sup>, mais les statistiques économiques et sociales restent dans l'ombre. Alors que la plupart des historiens s'accordent depuis longtemps sur le manque de fiabilité des outils quantifiés<sup>8</sup>, rares sont ceux qui cherchent à l'interpréter. Des travaux récents d'économistes s'intéressent certes au rôle des indicateurs, mais sans interroger leur construction<sup>9</sup>. Or, de nombreuses questions, comme celle des responsabilités respectives des États (métropolitains puis souverains) et des patronats coloniaux et postcoloniaux dans la lenteur du développement économique des anciennes colonies d'Afrique, gagneraient à s'appuyer sur une analyse systématique des statistiques produites dans ces territoires. La compréhension du rôle de ces chiffres, particulièrement de ceux qui informent sur la mobilisation et la production des ressources industrielles, dans le processus de colonisation puis de domination coloniale, paraît nécessaire pour saisir le fait colonial et étudier plus largement l'impérialisme contemporain.

### **Industrie et colonie, un oxymore : l'Afrique française subsaharienne ou l'indigence des statistiques industrielles**

---

<sup>7</sup> GERVAIS Raymond, « Contrôler, compter, comparer », *Histoire & Mesure*, 1998, 13, p. 59-76 ; « Vérités et mensonges : les statistiques coloniales de population », *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des études africaines*, 1983, 17(1), p. 101-103 ; GERVAIS Raymond, MANDE Issiaka, « Comment compter les sujets de l'Empire ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2007, 95(3), p. 63-74 ; GERVAIS Raymond, MANDE Issiaka et al., « Writing History Backwards or Sideways : Towards a Consensus on African Population, 1850-present », *Economic History Review*, 2014, 67, 4, p. 907-931.

<sup>8</sup> COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*, Paris : ÉHESS, 1972 (rééd. 2001), 605 p.

<sup>9</sup> COGNEAU Denis, ROUANET Léa, « Living conditions in Côte d'Ivoire and Ghana 1925-1985: What Do Survey Data on Height Stature Tell Us », *Economic History of Developing Regions*, 2011, 26(2), p. 55-82.

La colonisation française de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est en partie justifiée par la recherche de débouchés économiques. Dans beaucoup de colonies, l'exploitation des richesses potentielles des territoires conquis et la mécanisation qu'elle suppose sont d'abord jugées secondaires. Pourtant dans les Caraïbes françaises des années 1840, Paul Daubrée, qui se présente comme « constructeur » et dont le frère est planteur, suggère de mécaniser les sucreries pour réagir à la concurrence de la betterave et au manque de main-d'œuvre condamnant les îles à sucre à la misère<sup>10</sup>. Il recommande de centraliser la production, de construire des usines et d'impulser un véritable « 89 industriel », en référence à la Révolution française<sup>11</sup>. L'idée de rationaliser la production fait son chemin en Grande-Bretagne dans les années 1850<sup>12</sup>. Elle n'est pas en vogue dans les colonies françaises. En affirmant que « la politique coloniale est fille de la politique industrielle », Jules Ferry, ministre des Colonies de 1883 à 1885, explique en partie les conquêtes par la nécessité de trouver des débouchés<sup>13</sup>. Dans les Caraïbes comme dans les nouveaux territoires coloniaux, les velléités de mécanisation sont condamnées par la surproduction des années 1884-1885 et par le protectionnisme. Les institutions impériales qui sont alors créées (ministère des Colonies en 1896 et Office colonial pour les statistiques en 1899), puis l'organisation administrative des territoires (AOF – Afrique occidentale française – en 1895 et AEF – Afrique équatoriale française – en 1910), sont mises au service de la recherche de débouchés.

La faiblesse des services statistiques est une constante : méconnaissance des faits.

Les statistiques coloniales relèvent de chaque territoire. Le nombre et la précision des instructions et des circulaires, adressées par les tutelles (ministère de la Marine puis des Colonies) aux administrations territoriales à partir de 1822, tiennent peu compte des réalités du

---

<sup>10</sup> SCHMIDT Nelly, « Les paradoxes du développement industriel des colonies françaises des Caraïbes pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, perspectives comparatives », *Histoire, économie et société*, 1989, 3, p. 313-333. Voir le cas cubain similaire des années 1790 étudié par Irina et Dmitri GOUZEVITCH dans le présent ouvrage.

<sup>11</sup> DAUBREE Paul, *Question coloniale sous le rapport industriel*, Rennes : A. Marteville et Lefas, 1843 (2<sup>nd</sup> éd.), X-87-23 p.

<sup>12</sup> SCHMIDT Nelly, « Les paradoxes... », *op. cit.* : « [...] pendant les années 1850, alors que les premières machines à vapeur étaient installées dans les colonies anglaises, la Revue coloniale publiait la traduction d'un rapport fait au Parlement britannique sous le titre "De l'industrie coloniale" qui proposait comme seul moyen de faire face à la pénurie de main-d'œuvre, non l'immigration d'Africains et d'Indiens, mais la rationalisation de la production. Le conseil venait du Colonial Office de Londres. Il ne fut suivi que très tardivement dans les colonies britanniques où les premières centrales ne furent érigées qu'à partir des années 1870 », p. 320.

<sup>13</sup> RIOUX Jean-Pierre, *La France coloniale sans Fard ni déni : de Ferry à De Gaulle, en passant par Alger* Paris : Archipoche, coll. « Archidoc », 2019 (1<sup>ère</sup> éd. : 2011), 211 p., p. 31.

terrain<sup>14</sup>. Dans les vastes territoires sous-peuplés d'Afrique subsaharienne, les administrateurs se contentent le plus souvent de transmettre les données administratives, celles des douanes par exemple, sans les contrôler. Ils n'ont aucun moyen pour organiser des enquêtes et remplissent les tableaux de façon à ne pas s'attirer de remarque. Leurs séries statistiques sont d'une remarquable régularité. Le témoignage de Maurice Delafosse sur ses états de service en AEF au début du XX<sup>e</sup> siècle montre la faible considération du personnel colonial pour les tâches statistiques<sup>15</sup>.

En métropole, les données venant des territoires sont d'abord centralisées par l'Office colonial, puis par l'Agence générale des colonies créée en 1919. Cette agence coordonne les informations des agences économiques qui doivent être présentes dans chaque territoire pour alléger la tâche des administrateurs coloniaux. Le plus souvent, leurs crédits ne leur permettent pas de publier d'autres statistiques que celles des échanges extérieurs. L'Agence générale des colonies est supprimée en 1934 par mesure d'économie. Elle est réorganisée l'année suivante, puis en 1937, un service intercolonial d'information et de documentation hérite des attributions des agences territoriales. Séparé du ministère des Colonies et rattaché à la direction des Affaires économiques, ce service sera réorganisé sous Vichy en 1941.

Entre les deux guerres, le seul service de statistiques d'outre-mer encadré par des professionnels et doté d'un budget suffisant pour organiser des enquêtes est celui d'Indochine, créé en 1920. Financé par le budget du gouvernement général, ce service disparaît en 1934 lorsque ses crédits sont supprimés.

La faiblesse de l'armature statistique de l'Empire français explique que les estimations les plus folles aient accompagné la conquête et la pacification. Les territoires de l'AEF par exemple sont d'abord pensés très peuplés. Certaines estimations vont même jusqu'à envisager dix-neuf millions d'habitants, alors que les enquêtes des années 1920 montrent que la population atteint à peine trois millions, soit moins de cinq habitants au kilomètre carré<sup>16</sup>.

La faiblesse démographique des territoires français d'Afrique subsaharienne hypothèque lourdement leur mise en valeur. En 1926, le rapport Augagneur – du nom du gouverneur

---

<sup>14</sup> SANNER Pierre, « Contribution à un mémorial du service colonial de statistiques (1923-1958) », *Journal de la société statistique de Paris*, 135, 1, 1994, p. 73-99.

<sup>15</sup> DELAFOSSÉ Maurice, *Les États d'âme d'un colonial*, Paris : Comité de l'Afrique française, 1909, 82 p., p. 37 : « Broussard il n'a pas besoin de huit jours d'expérience pour être convaincu que la somme de travail à fournir par un fonctionnaire colonial est notablement supérieure à celle que fournit habituellement le plus occupé des fonctionnaires de la métropole [...] nombreuses sont les paperasses à remplir comme en toute administration qui veut se montrer digne de l'Europe. »

<sup>16</sup> ITTMANN Karl, CORDELL, Dennis D., MADDOX, Gregory H., *The Demographics of Empire: The Colonial Order and the Creation of Knowledge*, Ohio: University Press, 2010, IX-292 p.

général – sur la main-d’œuvre indigène dans les colonies françaises de l’AOF, AEF et Madagascar conclut que cette « question domine toute la question coloniale dans les pays noirs où le blanc en raison du climat ne peut accomplir aucun travail pénible et se borne au rôle de direction »<sup>17</sup>. L’idée que la mécanisation pourrait pallier le manque de main-d’œuvre et réduire la pénibilité du travail n’est pas évoquée. Pour Augagneur comme pour la plupart des administrateurs coloniaux, il s’agit de « déterminer les indigènes à collaborer avec nous » et de leur inculquer « le goût du labeur » en suscitant le « désir de se procurer des objets dont l’Européen aura démontré l’emploi et l’avantage ». Ainsi, la création de « besoins nouveaux » élargit les débouchés de la métropole. Encore en 1944, dans un contexte tout différent de guerre mondiale où l’AEF, entre autres, contribue par ses productions à l’effort de guerre de la France libre, personne n’envisage de satisfaire ces besoins en fabriquant sur place les marchandises réclamées<sup>18</sup>.

Certains, comme le maréchal Lyautey, premier résident général du Maroc de 1912 à 1916 et figure de l’Exposition coloniale de 1931, ont déjà porté l’idée d’une complémentarité entre les colonies et la métropole. Dans sa préface de *L’Atlas colonial français* publié par *L’Illustration* en 1929, Lyautey indique que « notre domaine colonial recèle d’immenses ressources naturelles, d’inépuisables richesses » et qu’il « faut lui arracher », mettant ainsi en apparence davantage l’accent sur les matières premières brutes à exporter que sur les biens manufacturés à importer<sup>19</sup>. D’autres encore, mais ils sont beaucoup plus rares, invitent à transformer sur place les ressources coloniales, au risque de créer une concurrence nouvelle pour la métropole<sup>20</sup>.

## La thèse industrialiste et ses tracés

---

<sup>17</sup> ANOM 4 AFFECO 73, Conseil supérieur des colonies. Sessions 1926-1933. Sections économiques. Séance du 16 décembre 1926, p. 24-25 et p. 6.

<sup>18</sup> ANOM 1 AFFECO 101, Conférence africaine française de Brazzaville. Procès-verbal de la séance plénière, mardi 1<sup>er</sup> février 1944. Noté « Secret ». Dans un esprit très différent, René Pleven précise (*ibidem*, p. 9) qu’en Afrique noire française « la démographie » et « la question de la main-d’œuvre » dominant tout, puisque la densité démographique générale est inférieure à 3 habitants au kilomètre carré.

<sup>19</sup> MARSEILLE Jacques, *Empire colonial et Capitalisme français. Histoire d’un divorce*, Paris : Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l’Évolution de l’humanité », 2005 (1<sup>ère</sup> éd. : 1984), p. 437. Voir le chapitre d’Alain BELTRAN dans le présent ouvrage qui montre que la politique économique inspirée de Lyautey a cependant profité au Maroc, en prenant comme contre-modèle le cas algérien.

<sup>20</sup> Sur le patronat colonial : BONIN Hubert, HODEIR Catherine, KLEIN Jean-François (dir.), *L’Esprit économique impérial, 1830-1970 : groupes de pression et réseaux du patronat colonial en France et dans l’Empire*, Paris : SFHOM, 2008, 844 p. ; HODEIR Catherine, *Stratégies d’Empire. Le grand patronat colonial face à la décolonisation*, Paris : Belin, 2003, 319 p.

Edmond du Vivier de Streel, administrateur de sociétés<sup>21</sup> et président de l'Union coloniale de l'AEF, se fait le propagandiste de cette idée pour l'Afrique subsaharienne. Il réclame que les gouvernements de métropole investissent davantage pour financer les infrastructures nécessaires à la transformation et à la consommation des produits bruts dans les colonies. Cette thèse industrialiste est formulée à la conférence impériale de 1917 qui doit assurer dans l'urgence la participation des colonies à l'effort de guerre<sup>22</sup>. Du Vivier de Streel maintient sa position dans un rapport sur l'outillage économique de l'AEF de 1922<sup>23</sup>. Sa thèse inspire en partie les plans de mise en valeur des colonies présentés par les ministres des Colonies successifs, Albert Sarraut en 1921 et André Maginot en 1929. Toutefois, ces plans ne trouvent pas de financement avant la loi de 1931 qui prévoit un grand emprunt colonial<sup>24</sup>. La crise économique des années 1930 exerce des effets contradictoires sur ces débats. Elle ferme de nombreux débouchés étrangers aux exportateurs français et rend l'Empire indispensable, mais elle renforce aussi la méfiance des producteurs nationaux à l'égard de la concurrence que pourraient représenter les colonies si elles se mettaient à exporter des produits manufacturés. Ces tensions limitent les velléités de développement de l'outillage colonial. La thèse industrialiste est à nouveau défendue à la conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer de 1935 qui reste concentrée sur les infrastructures et les transports<sup>25</sup>. Elle est reprise par le Front populaire en 1936, puis par le ministère des Colonies en 1939. À part la prospection minière ou les travaux d'électrification, le soutien de l'État à l'industrialisation coloniale est extrêmement faible. La question est considérée comme relevant exclusivement du secteur privé. Or, celui-ci cherche à tout prix à éviter la concurrence et à préserver les privilèges des sociétés et maisons de commerce<sup>26</sup>. Les projets d'industrialisation des colonies ne surmontent pas l'opposition de la majorité des industriels métropolitains. Les dirigeants politiques tergiversent et aucune statistique solide ne permet de convaincre. La demande solvable, le montant moyen des salaires, les stocks ou les prix de revient, grevés ou non par les

---

<sup>21</sup> Edmond du Vivier de Streel est le fondateur de la Société minière d'Almagrès qu'il administre jusqu'en 1928, puis il devient directeur général de la Compagnie française du Congo occidental jusqu'en 1930. C'est l'un des animateurs de l'Exposition coloniale de 1931.

<sup>22</sup> DU VIVIER DE STREEL Edmond, *Le Développement de la production coloniale, rapport présenté au nom de la section générale de la Conférence coloniale instituée par M. A. Maginot, ministre des Colonies (juillet 1917)*, Paris : E. Larose, 1917, 32 p.

<sup>23</sup> Bibliothèque des ANOM BIB SOM c/Br/6215, DU VIVIER DE STREEL Edmond, « Rapport sur l'outillage économique de l'Afrique équatoriale française », Union coloniale française, 1922, 17 p.

<sup>24</sup> COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « Vichy et l'industrialisation aux colonies », *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 1979, 114, p. 69-94, ici p. 77.

<sup>25</sup> Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer, *La Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer*, Paris : E. Larose, 1935, 93 p.

<sup>26</sup> COQUERY-VIDROVITCH C., « Vichy... », *op. cit.*, p. 77.

frais de transport, sont très mal connus. Les statistiques d'activité dépendent du bon vouloir des entreprises qui acceptent ou refusent de répondre aux demandes de l'administration. La seule enquête sur la production industrielle organisée avant la mobilisation se déroule au Togo et en AOF en 1939<sup>27</sup>. Elle renseigne sur les prix de revient, la capacité de production de chaque entreprise, le nombre des ouvriers et leur répartition entre « spécialiste ou non spécialiste européen ou indigène » pour l'année 1938. Organisée par le ministère des Colonies, l'enquête est très critiquée par la direction des Affaires économiques au moment où il est décidé de la reconduire et de la généraliser à l'Empire. La direction dénonce le déséquilibre du questionnaire de l'enquête qu'elle juge « caractéristique de l'étroitesse du point de vue auquel on se place trop habituellement au ministère des Colonies », parce qu'il accorde « une place énorme » aux statistiques des échanges extérieurs et néglige « bien des renseignements de gros intérêt ». Les résultats de l'enquête sont jugés bien maigres. « On a tout juste droit à deux chiffres pour les salaires horaires moyens, que rien ne définit dans l'instruction comme dans le questionnaire, on ne sait même pas quelle est la nature de la force motrice employée. »<sup>28</sup> Les industries coloniales qu'il s'agit d'éclairer sont à peine embryonnaires à la veille de la mobilisation de 1939.

Dans l'Empire français, l'absence d'industries de base est le cas général. On trouve une cimenterie créée par la société des ciments Portland en 1899 en Indochine, mais sa présence tient à l'éloignement de la métropole et à la nécessité de répondre aux besoins de la construction. Deux tuileries ou quelques ateliers mécaniques de réparation existent en AOF, on trouve aussi quelques savonneries et une huilerie implantée au Sénégal en 1920, puis une brasserie en 1938, mais les seules véritables concentrations ouvrières sont celles des cheminots employés dans les ateliers locaux<sup>29</sup>. L'industrialisation est à peine balbutiante dans les territoires d'Afrique colonisés par la France. La faiblesse des effectifs de l'administration coloniale et des colons et l'insignifiance du pouvoir d'achat des populations locales limitent la demande solvable à quelques élus qui se satisfont des importations de la métropole. La structure des échanges entre les colonies et la métropole sur lesquelles les données sont précises confirme l'absence d'industrialisation. Ainsi par exemple, les premiers postes des exportations de France vers le Sénégal en 1900, classés par ordre d'importance décroissante, sont les vêtements et la lingerie, le vin, le riz, les outils, les ouvrages en métaux, les tissus et la passementerie, la carrosserie, les

---

<sup>27</sup> ANOM 1 AFFECO 59, Résultats statistiques de l'enquête de 1939 sur la production industrielle en AOF et au Togo. Note des Affaires économiques pour le ministère des Colonies, 1<sup>er</sup> février 1942.

<sup>28</sup> ANOM 1 AFFECO 59, Résultats statistiques de l'enquête de 1939 sur la production industrielle en AOF et au Togo. Note des Affaires économiques pour le ministère des Colonies, 1<sup>er</sup> février 1942.

<sup>29</sup> COQUERY-VIDROVITCH C., « Vichy... », *op. cit.*, p. 72.

voitures, etc.<sup>30</sup> En regard, les importations en France : arachides en cosse (malgré leur poids), gommes exotiques, caoutchouc et gutta-percha bruts ou refondus en masse, arachides décortiquées, plumes de parure, espèces médicinales, défenses d'éléphants, peaux brutes, animaux vivants, etc. La structure des échanges est la même en 1939<sup>31</sup>. La production et la commercialisation des ressources végétales locales brutes sont prises en charge par des maisons de commerce aux capitaux métropolitains qui contrôlent les prix d'achat et les circuits de commercialisation. Les investissements sont minima. Les thèses industrialistes dénoncent cette situation d'échange inégal et d'exploitation, mais elles suscitent peu d'échos.

### Tergiversations politiques

La prise de conscience gouvernementale de la nécessité de mettre en valeur l'espace colonial est progressive. Elle commence par la Grande Guerre, mais elle n'aboutit à aucun résultat concret avant 1946. L'hostilité des représentants des entreprises métropolitaines, qui mettent en garde contre le risque de concurrence et de chômage en métropole, et la frilosité des gouvernants, qui rechignent à engager les ressources budgétaires, freinent le processus. Ainsi, même limité aux ressources locales, le projet de comité des industries de l'Empire, avancé à la conférence économique de la France et d'outre-mer de 1934, suscite une levée de boucliers. Ces frilosités l'emportent et la conférence ne se préoccupe plus que des capitaux à investir et de leur rémunération.

Ouvrant la conférence des gouverneurs généraux le 5 novembre 1936, Marius Moutet, ministre socialiste des Colonies, indique que « les travailleurs indigènes et français » partagent « une solidarité d'intérêts », ce qui révèle le poids du lobby cotonnier dans la résignation gouvernementale au *statu quo*<sup>32</sup>. Sa position reste la même en 1938, lorsqu'il déclare au Conseil supérieur de la France d'outre-mer qu'il « ne faut pas précipiter artificiellement » l'industrialisation des colonies pour ne pas, « sous le prétexte de créer des revenus, et partant, des besoins aux travailleurs non évolués » obliger « le travailleur qui est déjà arrivé au stade supérieur de l'évolution » à régresser. Le ministre désavoue son conseiller Louis Mérat, qui avait convaincu les représentants du libéralisme économique comme Claude-Joseph Gignoux,

---

<sup>30</sup> Direction de la statistique générale, *Annuaire statistique, Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, Office du travail, Statistique générale de la France*, 20<sup>e</sup> volume, 1900, Paris : Imprimerie nationale, 1901, p. 462-472 (consulté le 29 août 2022) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5508621x>.

<sup>31</sup> DIRECTION DE LA STATISTIQUE GENERALE, *Annuaire statistique...*, 55<sup>e</sup> volume 1939, Paris : Imprimerie nationale, 1941 (consulté le 29 août 2022) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65806080>.

<sup>32</sup> MARSEILLE Jacques, « L'industrialisation des colonies : affaiblissement ou renforcement de la puissance française ? », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1982, 69, 254, p. 23-34, ici p. 33.

président de la Confédération générale du patronat français, de la nécessité de l'autonomie économique relative et de la complémentarité (autarchie) des colonies à la conférence économique de la France et d'outre-mer de 1934<sup>33</sup>. En 1936, Mérat reste convaincu que, même à brève échéance, « l'industrialisation des colonies est inévitable pour autant qu'on n'entende point contrecarrer leur ascension » et qu'elle s'accompagne d'une « politique efficace de progrès social »<sup>34</sup>. La conversion des autorités politiques à la nécessité de l'industrialisation des colonies est acquise sous Vichy, en partie pour tenter de limiter à terme la pénurie et de tirer parti de territoires restés (brièvement) sous l'emprise de l'État français<sup>35</sup>. Elle est confirmée à la conférence de Brazzaville de 1944<sup>36</sup>, puis matérialisée par les plans du GPRF. La prospérité des colonies et celle de la métropole ne sont plus jugées incompatibles. La France s'inspire avec retard de l'expérience des Indes britanniques qui démontre cette convergence d'intérêt dès 1933, lorsqu'une mission officielle reconnaît la nécessité de défendre les industries textiles indiennes contre le *dumping* anglais pour que les deux parties s'enrichissent<sup>37</sup>.

Cette conversion va nécessairement s'accompagner du développement des statistiques coloniales. Jusque-là, les connaissances des économies coloniales du mensuel de l'Union coloniale française, publié depuis 1916 pour l'AEF, sont plus précises que celles des bulletins officiels<sup>38</sup>. En sacrifiant jusqu'alors non seulement les statistiques, mais aussi les infrastructures coloniales à l'impératif budgétaire et en laissant la mise en valeur des colonies d'Afrique subsaharienne au secteur privé et aux colonisés maintenus sous la contrainte (corvées, travail forcé...), l'État français et ses représentants auraient-ils manqué à leurs devoirs de souveraineté ? C'est en tout cas l'avis de du Vivier de Streel en 1930<sup>39</sup>, c'est celui de Robert

---

<sup>33</sup> MARSEILLE Jacques, « L'industrialisation des colonies... », *op. cit.*, p. 35

<sup>34</sup> MERAT Louis (préface MONTET Marius), *L'Heure de l'économie dirigée d'intérêt général aux colonies*, Paris : Recueil Sirey, 1936, VI-90 p.

<sup>35</sup> ANOM 1 AFFECO 77, Conférence économique africaine de février 1942 – création des groupements professionnels qui sont conçus pour servir la métropole et dans le cadre de l'Europe allemande.

<sup>36</sup> ANOM 1 AFFECO 101, Conférence africaine française de Brazzaville, procès-verbal des séances préparatoires. Séance du 7 février 1944, exemplaire n° 4 marqué secret : « *Il convient de poser très fortement le principe de contrôle sérieux de l'initiative privée [...]. Une économie planifiée pour l'ensemble des territoires doit être établie. [...] L'objet de ce plan est essentiellement l'augmentation du pouvoir d'achat des populations coloniales. [...] Pleven indique qu'il désire être plus complètement informé sur les effets de l'industrialisation sur la condition sociale des indigènes* », p. 3.

<sup>37</sup> ANOM Bibliothèque SOM E682/27, Robert Lemaigen, « L'industrialisation des colonies », conférence de l'école supérieure coloniale – action administrative en matière économique, 19 janvier 1944, p. 14.

<sup>38</sup> Les bulletins (*Comptes rendus des travaux*) sont disponibles à la BNF sous la cote 4-LC12-321 pour les sections de l'AEF et de l'AOF.

<sup>39</sup> ANOM BIB AOMB 3390, Rapports sur la crise économique au Congo belge et en Afrique équatoriale française. Compte rendu de la réunion du 19 décembre 1930/Comité franco-belge d'études coloniales ; présentés par Fred Van Der Linden et du Vivier de Streel, membre du Conseil supérieur des colonies de France. Extrait du rapport de du Vivier de Streel, p. 12-13 : « *Pour remplir leur devoir colonial il ne suffit pas que les pouvoirs publics interviennent au moment où la crise éclate : il convient aussi qu'ils créent des organismes permanents susceptibles*

Lemaigen, président du groupement industriel colonial en 1944<sup>40</sup>, et c'est aussi ce que la lenteur de l'industrialisation et l'appauvrissement de l'AEF et de l'AOF entre les deux guerres mondiales semblent indiquer<sup>41</sup>.

Les mêmes débats traversent la société coloniale belge, mais les réponses sont différentes. Comme le précise Fred Van Der Linden, administrateur de l'Agence économique et financière de Bruxelles, devant le Comité franco-belge en décembre 1930, l'État central intervient davantage en faveur des infrastructures coloniales pour contrer la crise<sup>42</sup>. Les administrations coloniales belges sont incitées à s'interroger sur la signification de la mesure de l'activité économique des territoires qu'elles ont à gérer.

### **Quand les administrations s'interrogent : la prise en compte de l'activité industrielle au Congo belge**

Les performances économiques du Congo belge à la veille de la Seconde Guerre mondiale sont incontestables. Toutes les productions industrielles, la construction électrique, la production de ciment ou de savons, mais aussi le textile par exemple, atteignent des records<sup>43</sup>. Plusieurs régions des quatre provinces de la colonie sont en cours d'industrialisation, puisqu'au total, on y trouve plus de quinze établissements fabricant des machines à moteur. La situation économique est suivie attentivement par la métropole, les chambres législatives étant informées chaque année par le ministre des Colonies qui présente la synthèse des rapports des administrateurs coloniaux. Ces rapports sont précis et étoffés. La collecte des informations est

---

*de remplir leur fonction salubre et préparent aux heures d'abondance. » La souveraineté « impose des devoirs différents » que dans les métropoles. « En présence de sujets mineurs qu'elles ont entraînés pour leur plus grand bien sans doute, mais un peu malgré eux dans la voie de la production intensive et qui ne sont pas encore en état de comprendre les problèmes économiques, ni de se prémunir contre les dangers de surproduction, la tutelle des puissances souveraines leur crée des obligations particulières à mon avis impérieuses. »*

<sup>40</sup> ANOM Bibliothèque SOM E682/27, « L'industrialisation des colonies », 19 janvier 1944, p. 20 : « La plupart des études relatives à l'industrialisation coloniale se heurtent fréquemment et tout spécialement en Afrique noire au manque d'informations de base faute desquelles les créations d'entreprises importantes ne sauraient être sérieusement envisagées. Or, ces tâches sont trop coûteuses pour pouvoir être amorties par une seule entreprise. Elles exigent le concours des administrations locales et sont du ressort des pouvoirs publics. »

<sup>41</sup> TOUCHELAY Béatrice, « Le drainage des ressources », SURUN Isabelle (dir.), *La France et l'Afrique 1830-1962*, Neuilly-sur-Seine : Atlande, coll. « Clé Concours Histoire contemporaine », 2020, 493 p., p. 113-119.

<sup>42</sup> BIB AOMB 3390, Rapports sur la crise économique au Congo belge et en Afrique équatoriale française. Compte rendu de la réunion du 19 décembre 1930.

<sup>43</sup> MASOIN Maurice, « La situation économique du Congo belge », *Bulletin de l'Institut de recherches économiques et sociales*, 1949, 15<sup>e</sup> année, 1(juin 1949), p. 153-172.

organisée de façon rigoureuse et hiérarchisée pour éclairer tous les niveaux géographiques des territoires. De plus, les contrôles des travaux sont fréquents<sup>44</sup>.

Les statistiques belges sont centralisées depuis l'arrêté royal du 27 octobre 1934 qui confie à l'Office central de statistique :

- 1) L'exécution des grands recensements périodiques et la publication de leurs résultats ;
- 2) La réalisation de la centralisation du dépouillement mécanique de toutes les statistiques et enquêtes ;
- 3) La centralisation de la publication de toutes les statistiques.

Il appartient aussi à l'Office de transmettre les données recueillies aux ministères intéressés. Celui des Affaires économiques centralise les statistiques coloniales issues des rapports des provinces. À partir de 1930, ces rapports contiennent des informations sur l'industrie. On trouve ces renseignements dans la rubrique n° 2 intitulée « Mines et industries » dont les trois parties renferment un certain nombre de précisions. La première partie, présentée sous forme de tableaux, indique le « genre d'industrie », leur « nombre par province » et les « totaux » ; la seconde, intitulée « Aperçu de la production industrielle » est descriptive et la troisième détaille par type d'activité : « Le chiffre de la production et la répartition des importations et des exportations »<sup>45</sup>. Une quatrième rubrique concerne les « recensements du personnel ». Elle présente par province et par secteur le nombre de « travailleurs indigènes et non indigènes », les salaires et la liste des établissements.

Ces rapports annuels contiennent des tableaux pré-imprimés qui sont souvent remplis au crayon et proposent de nombreux commentaires<sup>46</sup>. On y trouve la mention du chiffre d'affaires des usines, ainsi que certaines cartes dessinées par les commissaires de district pour les localiser<sup>47</sup>. Ce niveau de précisions n'a pas d'équivalent en Afrique française subsaharienne. Les rapports de l'inspection des colonies françaises fourmillent de détails, mais ils ne concernent pas les activités privées et ne sont ni réguliers ni à finalité statistique.

---

<sup>44</sup> Archives coloniales belges (ACB), ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), Affaires indigènes et main-d'œuvre (AIMO), rapports annuels conservés par la seconde direction. Une enquête sur les modalités de la rédaction des rapports annuels est effectuée dans les provinces et dans les districts du Congo belge en 1922 et la fabrication des rapports annuels des districts est à nouveau contrôlée en 1930.

<sup>45</sup> ACB AIMO (85), Kigali (Affaires économiques) statistiques industrielles, 1930.

<sup>46</sup> ACB RACCB/719/Inongo, Rapports économiques annuels (1932). Rapport de l'administrateur du territoire du 15 janvier 1933.

<sup>47</sup> ACB RACCB/719/Inongo, Rapports économiques annuels (1932). Rapport de l'administrateur du territoire du 15 janvier 1933. Le rapport sur le district de Tumba de 1933 par exemple, contient la carte économique d'une partie du territoire transmise par le commissaire du district de la Tshuapa à la demande du commissaire du district, 26 février 1934. Quatre usines sont localisées : Lukolela plantations usines préparation cacao, scierie mécanique ; Synkin usine préparation café ; Mompoto Unatra scierie mécanique et la mission ABFMS Tondo scierie mécanique.

## Des doutes sur la fiabilité des données

Le degré de précision des rapports coloniaux belges a ses revers. Certains résultats suscitent des doutes. Les chiffres d'affaires qu'ils retiennent sont souvent discutés par les propres rédacteurs des rapports. Ainsi, dans son rapport de 1933, le commissaire de district de Tumba précise que « les chiffres [fournis] sont douteux, les commerçants montrant une certaine répugnance à renseigner l'Administration sur cette question [du chiffre d'affaires] et ce dans la crainte de se mettre en désaccord avec leurs déclarations d'impôts ». Il complète en expliquant cette attitude : « C'est leur intérêt de présenter la situation sous un mauvais aspect afin d'obtenir le plus d'aide possible du gouvernement et de voir diminuer les impositions fiscales. »<sup>48</sup> Le commissaire poursuit : « Certaines firmes commerciales n'ont fourni aucun chiffre. » Les doutes sur la fiabilité de l'information concernent aussi les industriels pour les mêmes raisons. L'approximation des statistiques est souvent confirmée, soit au moment des contrôles, soit lorsque les rapports parviennent à l'administration centrale. Le soin apporté à la rédaction de ces rapports peut aussi être critiqué. Ainsi, une note de l'administrateur des Affaires économiques précise en 1935 que « le rapport des Skonda ne ressemble à rien du tout. C'est le plus mal fait de tous ceux que j'ai vus depuis 12 ans et c'est cependant un des plus faciles à établir »<sup>49</sup>. En 1940, une vérification de la brigade cadastrale conduit à rectifier la liste des firmes du territoire d'Inongo. Les rectifications à apporter sont majeures, puisqu'il s'agit d'ajouter trois entreprises et d'en supprimer une, fermée depuis plus d'un an. La brigade constate aussi que deux firmes en activité n'apparaissent pas dans le registre cadastral<sup>50</sup>. De nombreux échanges entre le directeur de l'Office colonial et les administrations territoriales montrent que la qualité des statistiques industrielles des provinces est perfectible<sup>51</sup>.

Les difficultés tiennent parfois à la mauvaise volonté des administrateurs qui ne s'empressent pas de retourner les questionnaires. Les courriers officiels de métropole rappelant les demandes

---

<sup>48</sup> ACB RACCB/719/Inongo, Rapports économiques annuels (1932). Rapport de l'administrateur du territoire du 15 janvier 1933.

<sup>49</sup> ACB RACCB/719/Inongo, Rapports économiques annuels (1932). Rapport de l'administrateur du territoire du 15 janvier 1933. Économie, agriculture. Note de l'administrateur des Affaires économiques n° 110, 20 février 1935.

<sup>50</sup> ACB RACCB/719/Inongo, Rapports économiques annuels (1932). Rapport de l'administrateur du territoire du 15 janvier 1933. Rectification à apporter à la liste des firmes du territoire d'Inongo à la suite du contrôle de la brigade cadastrale, 31 décembre 1940.

<sup>51</sup> ACB RACCB 425 – AGRI/ECO, Statistiques industrielles. Instructions. Gouvernement général – Affaires économiques n° 2524. Objet : statistiques industrielles, Léopoldville le 28 février 1939 adressée à M. le directeur de l'Office colonial/Po le gouverneur général, le vice-gouverneur général P. Ermens : « *J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 8 décembre 1938 qui a pour objet le peu de précisions des statistiques industrielles fournies par les Provinces [...].* »

antérieures sont nombreux<sup>52</sup>. Les réticences des entreprises face aux questionnaires de l'administration constituent un autre obstacle à surmonter pour obtenir des informations. Les autorités coloniales prennent conscience de cet état d'esprit et cherchent à convaincre les chefs d'entreprise de participer aux enquêtes industrielles. En 1938, le gouverneur général fait publier au *Bulletin administratif* du 25 décembre un appel destiné à rassurer et à convaincre les chefs d'entreprise de « vouloir bien retourner dûment remplis au service expéditeur les questionnaires qui leur seront adressés prochainement »<sup>53</sup>. Il les assure que « les renseignements fournis à l'Administration ne seront pas divulgués isolément et que seules les statistiques globales seront publiées ». Il s'agit alors de réagir à la dégradation de la qualité des statistiques industrielles qui, selon le ministère des Affaires économiques belge, étaient mieux établies à leurs débuts dans les années 1930<sup>54</sup>. La possibilité antérieure de fusionner « les renseignements de toutes les provinces » et de produire « un tableau général pour toute la Colonie », n'est plus jugée « possible ». Pour redresser la situation, le ministère invite à « insister auprès des autorités compétentes pour prendre toutes les mesures pour nous faire parvenir ces indications établies conformément aux instructions ».

Les débats suscités par la définition même de la statistique industrielle dans les colonies contribuent sans aucun doute à la dégradation de la situation. Ils témoignent aussi d'un intérêt peu coutumier de ses protagonistes pour la statistique.

Qu'est-ce que l'activité industrielle ?

Les débats sur la définition de l'activité industrielle entraînent une abondante correspondance entre les territoires et les autorités de métropole. Ils commencent en 1928, lorsque le chef de la province d'Élisabethville fait rédiger une note par le chef du service des Affaires économiques I. de Thibault suggérant de tenir compte des « industries indigènes » pour évaluer l'activité économique du territoire<sup>55</sup>. Plusieurs motifs poussent à cette intégration : la mauvaise qualité des réponses des chefs d'entreprises européennes aux questionnaires statistiques, l'absence de confidentialité des réponses lorsqu'il n'y a qu'une seule entreprise industrielle (ce qui est

---

<sup>52</sup> ACB RACCB 425 – AGRI/ECO, Statistiques industrielles. Instructions. Gouvernement général – Affaires économiques n° 2524. Économie, Agriculture 1934. Note n° 110 du 20 février 1935 : « *Demande d'envoyer statistiques industrielles et rapport conformément à mes lettres 9624 du 7 décembre 1932 et 365 du 18 janvier 1934 et 26 octobre 1934.* »

<sup>53</sup> ACB RACCB 425 – AGRI/ECO, Statistiques industrielles. Instructions. Gouvernement général – Affaires économiques n° 2524. Statistiques industrielles. Instructions. Gouvernement général – Affaires économiques.

<sup>54</sup> ACB RACCB 425 – AGRI/ECO, Statistiques industrielles. Instructions. Gouvernement général – Affaires économiques n° 2524. Correspondance échangée avec le département, 1939.

<sup>55</sup> ACB RACCB 425 – AGRI/ECO, Statistiques industrielles. Instructions. Gouvernement général – Affaires économiques n° 2524. Instructions Ruanda-Urundi. Statistiques industrielles, instructions.

fréquent), les reproches des autorités de métropole qui accusent les administrations territoriales de ne pas prêter suffisamment d'attention aux enquêtes, enfin la non-prise en compte des activités artisanales locales qui génèrent pourtant des revenus. En 1936, la province du Ruanda-Urundi insère les industries indigènes dans les statistiques industrielles. Le ministre est intéressé par cette initiative et suggère de l'étendre à toute la colonie. Une enquête sur la question est alors entreprise dans les provinces et les réponses sont très variables. Certaines sont favorables, mais d'autres considèrent que la statistique industrielle pour les indigènes présenterait encore moins d'intérêt que pour les Européens. Les réponses témoignent souvent d'une sérieuse réflexion sur la question. Certaines réponses positives sont assorties de limitations, d'autres de précisions sur les modalités de l'enquête à organiser. Ainsi, le commissaire provincial de Coquilhatville suggère de ne retenir « que les industries dont la production peut être facilement recensée, à l'exclusion des industries dont le chiffre de la production serait fourni par estimation sans base certaine »<sup>56</sup>. Le chef de province de Lusambo, Q. Wauters « estime opportun de voir insérer les industries indigènes dans les statistiques industrielles »<sup>57</sup>. Sa réponse informe sur les industries indigènes présentes :

« Fabrication de houes et de haches en territoire de Kabinda, préparation du raphia destiné à la fabrication de nattes et vêtements dans les territoires de Dimbelenge Lodja et Kabinda, fabrication de pots et amphores dans le territoire de Katako-Kobe, fabrication de couteaux, flèches, lances et javelots dans les territoires de Lomela et Lodja, huilerie de palme [...] sculptures en territoire des bakubas, fours à chaux en territoire de Dibaya, etc. »

Wauters précise que « certaines de ces industries participent plutôt de l'art que de l'industrie indigène, d'autres ne sont pratiquées qu'accessoirement et pour des besoins privés ». Il suggère de définir « soigneusement » les industries à retenir en ne prenant que celles « dont il est aisé d'établir objectivement la production et la valeur ». Il complète sa réponse en proposant des modalités d'enquêtes :

« Les tableaux seraient établis dans chaque territoire par le chef du Territoire à qui des instructions précises seraient données. Ils seraient transis à la Province par

---

<sup>56</sup> ACB RACCB 425 – AGRI/ECO, Statistiques industrielles. Instructions. Gouvernement général – Affaires économiques n° 2524, n° 121/AE, Coquilhatville 1<sup>er</sup> juin 1938. Objet : Statistiques industrielles indigènes. Note au gouverneur général pour le commissaire provincial, chef de la Province en voyage, le commissaire provincial adjoint J. Van Hoeck : « Réponse à votre lettre n° 5136 rappelant vos n° 3239 du 28 mars 1938 et 11971/AE du 22 décembre 1937, porte à votre connaissance que je suis d'accord en principe pour insérer les industries indigènes dans les statistiques industrielles. »

<sup>57</sup> ACB RACCB 425 – AGRI/ECO, Statistiques industrielles. Instructions. Gouvernement général – Affaires économiques n° 2524, n° 281/AE Province de Lusambo, 21 mars 1938.

l'intermédiaire du commissaire de District qui les rectifierait éventuellement et les annoterait. »

Le 25 juin 1938, le gouverneur général P. Ryckmans tranche en indiquant au ministre des Colonies qu'il est « impossible [souligné par l'auteur] de faire établir des statistiques sérieuses de la production industrielle indigène ». La majorité des chefs de province rejette cette mesure qu'ils jugent trop difficile à appliquer. Le gouverneur signale cependant « que l'intérêt présenté par les statistiques industrielles telles qu'elles sont actuellement dressées [...] ne donne qu'une impression trompeuse de l'industrialisation de la colonie », trop d'industriels ne répondant pas ou mal aux demandes. Reprenant à son compte la recommandation du commissaire provincial de Coquilhatville, le gouverneur général suggère de prendre en compte quelques industries indigènes, « certaines huileries coopératives, briqueteries, fabriques de pirogues et pêcheries ou sécheries de poisson » pour disposer d'une image plus fidèle.

Cette suggestion n'est pas retenue. Les commissaires de district et les administrateurs territoriaux qui soulignent les difficultés des enquêtes à mener auprès des indigènes, la dispersion des populations et l'impossibilité des contrôles l'emportent. En octobre 1938, le ministre des Colonies informe le gouverneur général qu'il « n'insiste pas pour l'établissement des statistiques relatives aux industries indigènes ». Il insiste cependant sur la nécessité de continuer à collecter les statistiques industrielles auprès des entreprises européennes, même si elles ne renvoient « qu'une impression imparfaite de l'état actuel de l'industrialisation, cette documentation est précieuse pour nos industriels et commerçants ». Le ministre demande « d'insister auprès des chefs de province et des industriels européens pour qu'ils fournissent une documentation aussi précise que possible ».

L'issue des débats montre que les industriels et les commerçants européens, auxquels sont destinées ces statistiques, ne se préoccupent pas des activités industrielles des indigènes. Les industries indigènes ne figureront donc pas dans les statistiques industrielles du Congo belge<sup>58</sup>. Ces débats incitent à renforcer la pression sur les industriels coloniaux pour qu'ils répondent aux questionnaires. Ils accompagnent les premières discussions sur la réforme de la statistique coloniale commencées en février 1938 et qui n'aboutiront pas avant la guerre. La réforme est rendue nécessaire par l'approximation croissante des statistiques coloniales, que la prise en compte des industries indigènes aurait pu consolider. Elle témoigne aussi de la nécessité

---

<sup>58</sup> ACB RACCB 425 – AGRI/ECO, Statistiques industrielles. Instructions. Gouvernement général – Affaires économiques n° 2524. Note du chef de service des Affaires économique de la Province d'Élisabethville, n° 1399, au gouverneur général, 7 décembre 1938.

d'élargir la définition de la statistique industrielle pour tenir compte des activités économiques indigènes.

Les discussions sur l'intégration des « industries indigènes » dans les statistiques d'activité du Congo belge montrent que dans plusieurs régions la non-reconnaissance du dynamisme de la production locale et de la capacité des activités artisanales à contribuer à l'enrichissement des provinces entraîne de vives tensions. Ces questions ne sont pas posées officiellement avant Vichy pour les territoires français d'Afrique subsaharienne. L'engagement de la métropole en faveur de l'industrialisation des territoires se manifeste ouvertement à la conférence de Brazzaville de janvier-février 1944 qui reconnaît la nécessité de transformation et d'industrialisation. La production de statistiques industrielles de qualité, tant en métropole qu'en outre-mer, devient alors une priorité. Ainsi, la Grande-Bretagne a compris, et la Belgique a pressenti, avant la France qu'un empire fondé sur l'exploitation des ressources primaires était condamné. Dès 1929, le *Colonial development fund* est créé pour favoriser l'essor des industries de transformation dans les colonies<sup>59</sup>. Cette prise de conscience a entraîné la révision de la définition de « l'usine » (« toute sorte d'ateliers de plus de trois personnes incluant le propriétaire engagé dans la production industrielle ») et de la catégorie statistique « activité industrielle » (« inclusion du blanchissement, de la construction des routes et du chemin de fer »). Sans aller aussi loin, plusieurs administrateurs du Congo belge ont senti ces changements qui n'ont pas effleuré la majorité des gestionnaires de l'Empire français, que l'influence des industriels de métropole condamne à la stagnation.

En attendant et à l'image de l'Empire britannique, la statistique démographique est partout la plus élaborée. Les statistiques sur la production industrielle sont plus rares. Dans l'Empire français en particulier, *industrie* rime d'autant moins avec *colonie* que la classification statistique métropolitaine n'est pas adaptée au contexte colonial et que les intérêts des producteurs métropolitains s'opposent à son développement. Reconnaître et quantifier la valeur de l'activité économique – industrielle – des populations colonisées ébranle le fondement de la mission civilisatrice de la colonisation qui repose sur la conviction raciste d'une profonde inégalité des « capacités » entre les peuples sur laquelle la France a bâti son empire. Ceci confirme l'intérêt d'une analyse critique des statistiques, de ce qu'elles nous apprennent des

---

<sup>59</sup> Archives nationales de Grande-Bretagne, CO 633/186, Colonial Office Library Union of South Africa House of Assembly. Index of the printed annexures to the vote and proceedings second session Fifth Parliament – 1925.

rapports coloniaux et aussi de ce qu'elles dissimulent lorsqu'elles ne reconnaissent pas l'industrie des colonies.